

Mieux comprendre l'interaction sol/plante

Objectifs

Optimiser ses pratiques culturales

Contenu

Comprendre le fonctionnement racinaire des plantes et l'importance de la structure du sol et de son activité biologique. Diagnostiquer son sol pour adapter au mieux les apports organiques et calciques, le travail du sol, les rotations, les couverts.

Infos complémentaires



Tarifs

8 place de la Paix
15000
AURILLAC
Tel. 09 61 27 39 06
N° d'organisme de formation : 831 503 082 15

Taux de satisfaction : %



Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

11 avr 2018 (7hrs) vers Massiac
15500

Jean-Pierre Scherer

12 avr 2018 (7hrs) vers Massiac
15500

Jean-Pierre Scherer

Co-organisateur(s)



Financeur(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____
—

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à
CantADEAR
8 place de la Paix
15000 Aurillac

Financer sa formation

Le crédit d'impôt formation

Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt calculé sur les dépenses engagées pour la formation de leurs dirigeants. Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40h/année civile/entreprise.

Pour en bénéficier : lors de votre déclaration d'impôts, renseigner la déclaration spéciale (formulaire 2079-FCE-SD téléchargeable sur www.impots.gouv.fr) et reporter le montant de crédit d'impôt sur l'imprimé de la déclaration. Déposer cette déclaration à la direction générale des impôts. L'attestation de présence remise par l'association en fin de formation est à conserver, elle vous servira de pièce justificative.

Le service de remplacement

La participation à des formations vous donne droit au service de remplacement et à une aide diminuant le coût de la journée de remplacement. Pour cela, il faut être adhérent au service de remplacement et être remplacé dans les trois mois qui suivent l'absence. L'attestation de présence à la formation vous servira de pièce justificative.

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))